



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°33

Décembre 2023

Feu vert pour le projet COOPEARA, lauréat France 2030 !

Le projet COOPEARA, déposé en décembre 2022 par La Coopération Agricole ARA à l'appel à projet France 2030 "Résilience et Capacités agroalimentaires 2030" - axe 4 : Démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires, vient d'obtenir la validation de son financement par FranceAgrimer et BPI France, après un an d'instruction !

Ce projet collaboratif de structuration d'une filière régionale de production et de valorisation de protéines végétales en élevage, inédit au niveau régional, va pouvoir démarrer dès début 2024.

Avec l'appui financier du Plan de Relance de l'Etat et la Région, plusieurs coopératives de la région viennent d'investir dans des outils industriels de trituration. Ainsi les 3 usines de l'UCAL dans l'Allier, de Nutralp dans l'Ain et d'Oxyane dans l'Isère, auront la capacité de transformer au total près de 70 000 tonnes de graines oléoprotéagineuses à l'échéance 2024 pour produire 20 millions de litres d'huile et 45 000 tonnes de tourteaux destinés aux usines d'alimentation animale des coopératives régionales.

Le défi aujourd'hui est donc de relocaliser une production régionale rentable et durable d'oléoprotéagineux pour l'approvisionnement de ces outils au service des filières d'élevage.

Le projet COOPEARA regroupe un consortium de 17 acteurs coopératifs et 5 partenaires techniques.

Les bénéfices attendus du projet sont nombreux : limitation de la dépendance à l'importation de tourteaux, amélioration du bilan carbone de la filière, amélioration de la résilience des exploitations agricoles (rotation culturale, autonomie alimentaire des élevages).

PAR JEAN DE BALATHIER

Nos bureaux seront fermés du 26 au 29 décembre.

**Nous vous souhaitons d'excellentes
fêtes de fin d'année !**

LES GRANDES PRIORITÉS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE EN MATIÈRE D'ESS

Pour marquer le début du mois de l'Économie sociale et solidaire (NDLR le mois de novembre), Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, a réuni les principaux acteurs de l'ESS afin d'échanger sur les priorités de son ministère et ainsi bâtir avec eux une feuille de route ambitieuse pour cet écosystème à part entière qui représente environ 10% du PIB, et 2,6 millions de salariés.

Tout en confirmant l'honneur de retrouver le portefeuille de l'ESS, Olivia Grégoire a annoncé la nomination de Maxime Baduel, en tant que délégué ministériel en charge de l'ESS afin d'animer l'écosystème de l'ESS mais aussi repérer les difficultés et propositions, principalement dans les territoires et en lien avec les têtes de réseau.

Elle a rappelé sa volonté de faire connaître et reconnaître l'ESS et de la rendre inspirante pour des acteurs plus conventionnels, en créant des passerelles.

Elle a présenté les trois axes principaux qui guideront sa feuille de route :

- Renforcer l'efficacité du dispositif d'accompagnement territorial de l'ESS, en mobilisant notamment, dès l'an prochain, 1 million d'euros par an pendant 3 ans dans le cadre du plan France Ruralités ou en poursuivant le soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) ;
- Créer des ponts entre l'économie sociale et solidaire et l'économie conventionnelle qui doit s'inspirer des modèles ESS pour accélérer leur transformation et mieux tenir compte des impacts sociaux et environnementaux ;
- S'appuyer sur l'innovation sociale pour soutenir les structures de l'ESS et la développer, par exemple en simplifiant les contrats à impact.

Elle a dressé une liste d'objectifs pragmatiques, par exemple la présence d'ETP au sein des services de l'État consacrés à l'ESS, la création d'un fonds de portage et d'amorçage des projets ESS, une meilleure lisibilité des CRESS en lien avec les Chambres de Métiers, CCI services déconcentrés de l'État, ou encore la dématérialisation des demandes d'agrément ESUS...

Enfin, la ministre a fait une proposition de contrat de filière ESS, « pour une économie en phase de croissance et mature », dont elle doit discuter avec les acteurs de l'ESS. Une plénière du Conseil supérieur de l'ESS se réunira à l'initiative de la ministre le 27 novembre 2023, à 10h00.

[Lire l'article complet de Coop FR ici](#)

MISE EN PLACE DE NOUVELLES MODALITÉS DE SOUTIEN AUX CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE POUR 2024

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre de la Transition énergétique, et **Olivia Grégoire**, ministre déléguée chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, ont annoncé le 30 novembre 2023 les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie pour l'année 2024.

Depuis le début d'année 2023, les prix sur les marchés de l'énergie ont fortement diminué, tant sur le gaz que sur l'électricité. Les contrats nouvellement signés sont ainsi progressivement revenus à des prix inférieurs aux seuils de déclenchement des dispositifs d'aides mis en place par le Gouvernement. C'est pourquoi la sortie du bouclier tarifaire électricité est engagée et il a été mis fin au bouclier tarifaire gaz dès la mi-2023.

Pour 2024, l'objectif du Gouvernement est de concentrer le soutien sur le stock des contrats d'électricité qui a été signé au cœur de la crise, à des prix élevés et avec un engagement de longue durée, qui seront encore en vigueur en 2024.

Pour les petits consommateurs professionnels de taille TPE, quel que soit leur statut, le dispositif de plafond de prix à 280€/MWh sera prolongé en 2024. Il sera étendu y compris aux petits consommateurs professionnels ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA, et ce pour tous les contrats signés avant le 30 juin 2023.

Pour les consommateurs professionnels non éligibles à la garantie 280 €/MWh de taille PME, quel que soit leur statut, qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 et encore en vigueur en 2024, l'amortisseur électricité sera maintenu avec une évolution des paramètres afin qu'il puisse mieux protéger les contrats à prix haut :

- Couverture de la facture de 75 %, contre 50 %, en 2023 ;
- Le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh ;
- Seuil de déclenchement de la part énergie de la facture relevé à 250 €/MWh, contre 180€/MWh en 2023.

Pour bénéficier de l'amortisseur ou du plafond de prix en 2024, les clients qui en ont bénéficié en 2023 n'auront aucune démarche à faire, l'aide sera appliquée automatiquement par les fournisseurs, sauf changement de situation à leur signaler.

Pour les entités qui seraient éligibles et n'auraient pas bénéficié de ces dispositifs en 2023, une attestation d'éligibilité devra être envoyée au fournisseur d'électricité. Celle-ci sera rendue disponible sur le site internet de votre fournisseur.

Le Gouvernement annonce également la prolongation en 2024 d'un guichet ciblé pour les consommateurs professionnels qui ne sont pas éligibles à l'amortisseur et qui relèvent de la catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI), sous réserve de la validation par la Commission européenne des conditions d'éligibilité de l'aide.

Vous trouverez ci-après [le dossier de presse](#) qui détaille l'ensemble des mesures disponibles.

UNE SEMAINE DE SÉMINAIRE ERASMUS+ ORGANISÉE PAR LA COOPÉRATION AGRICOLE ARA

Par Jean de Balathier

Du 27 novembre au 1^{er} décembre, nous avons reçu une délégation de 43 présidents et directeurs de coopératives roumaines (32), estoniennes (5) et grecques (6), venus à Lyon pour découvrir les pratiques de gouvernance des coopératives françaises.

Cette semaine de séminaire s'inscrivait dans le cadre du projet européen Erasmus+ "Good Governance Practices in Agricultural Cooperatives - GGPAC" dans lequel LCA ARA est engagée avec l'UNCSV (Fédération roumaine des coopératives de céréales), porteur du projet et 2 autres partenaires, **AGRERI** (Institut national de la recherche agronomique grec) et **EMU Maulikool** (Université estonienne des sciences de la vie).

Après un séminaire en Grèce (en décembre 2022) et un séminaire en Estonie (en mars 2023), c'était au tour de LCA ARA de recevoir le groupe pour une semaine de formation et de visites terrain.

L'objectif ? « Aider les dirigeants à améliorer leurs pratiques de gouvernance via la réalisation de formation et de transfert de connaissances ».

En effet, il faut savoir que les coopératives agricoles en Roumanie et Estonie, comme dans tous les pays de l'ex-bloc soviétique ont été créées à partir des années 2000 après la chute du communisme.

En Roumanie, on recense près de 1500 coopératives agricoles pour un CA global de 335 M€ regroupant 8 500 agriculteurs coopérateurs et 1 200 salariés. Ce sont des petites coopératives locales dont 55% ont moins de 5 ans. L'UNCSV, fédération syndicale, compte 55 coopératives de céréales adhérentes, regroupant en tout 748 associés coopérateurs pour 202 000 ha. Ces coopératives sont à un stade de développement où elles doivent se structurer pour se développer et investir dans la transformation des céréales. C'est dans cet objectif que 28 d'entre elles viennent de créer la 1^{ère} union de coopératives Vegetal Romania Integrat.

Les membres de la délégation ont été particulièrement intéressés d'apprendre comment nos coopératives se sont structurées au cours du temps par rapprochement fusion ou créations d'unions pour se développer et investir.



ACTUALITÉS RÉGIONALES

RETOUR SUR UNE SEMAINE TRÈS DENSE !

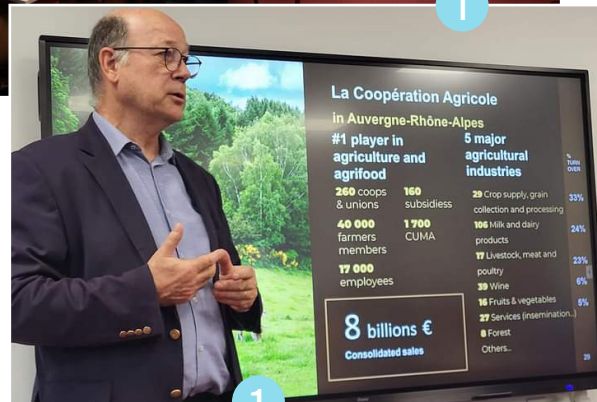
- 1 **Jour 1 :** En salle à Agrapole avec la présentation de La Coopération Agricole au niveau national et régional, la présentation de l'agriculture régionale et des échanges avec la Chambre régionale d'agriculture, l'Isara, France Agrimer et InVivo.
- 2 **Jour 2 :** Formation sur les fondamentaux de la coopérative agricole (relation coop – associés, droits et devoir des associés, la gouvernance coopérative)
- 3 **Jour 3 :** Visites des outils industriels de Top Semence (usine de semences) et Oxyane (usine d'aliment DNA) à la Côte Saint-André (38).
- 4 **Jour 4 :** visites des outils industriels d'UCAL 03 (usine de trituration) à Varennes-sur-Allier (03) et de Limagrain (Moulin) à Ennezat (63).

Nous remercions les 4 coopératives ainsi que la cave de Saint-Pourçain pour leur accueil et leur disponibilité.

Jour 5 : Suite de la formation (l'analyse stratégique en coopérative) et visite du Vieux Lyon.



1



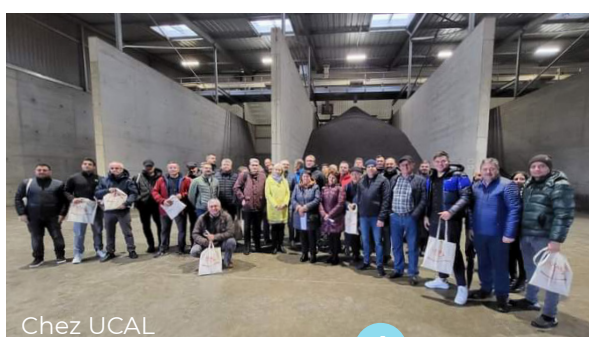
1



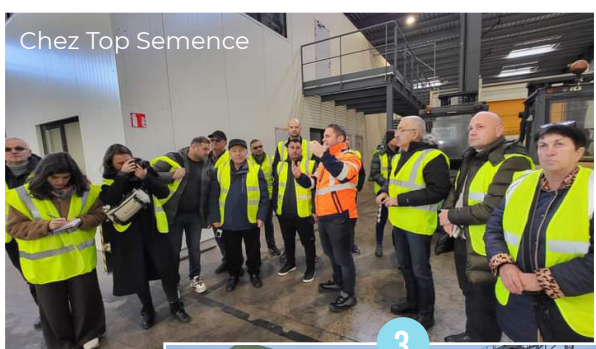
1



2



4



3



4



4

6
↓
10
NOV
23

SEMAINE DE L'EMPLOI AGRO-ALIMENTAIRE

Nourrissons notre avenir



Les partenaires



RETOUR SUR LA 3^{ÈME} ÉDITION DE LA SEMAINE DE L'EMPLOI AGROALIMENTAIRE

La semaine de l'emploi agroalimentaire s'est déroulée du 6 au 10 décembre. Pour répondre aux enjeux d'attractivité et des difficultés de recrutement, elle permet de mettre en lumière l'ensemble des acteurs de la filière, les outils de fabrication et leurs produits.

Au niveau national l'objectif de 1000 événements a été dépassé avec 1064 actions organisées.

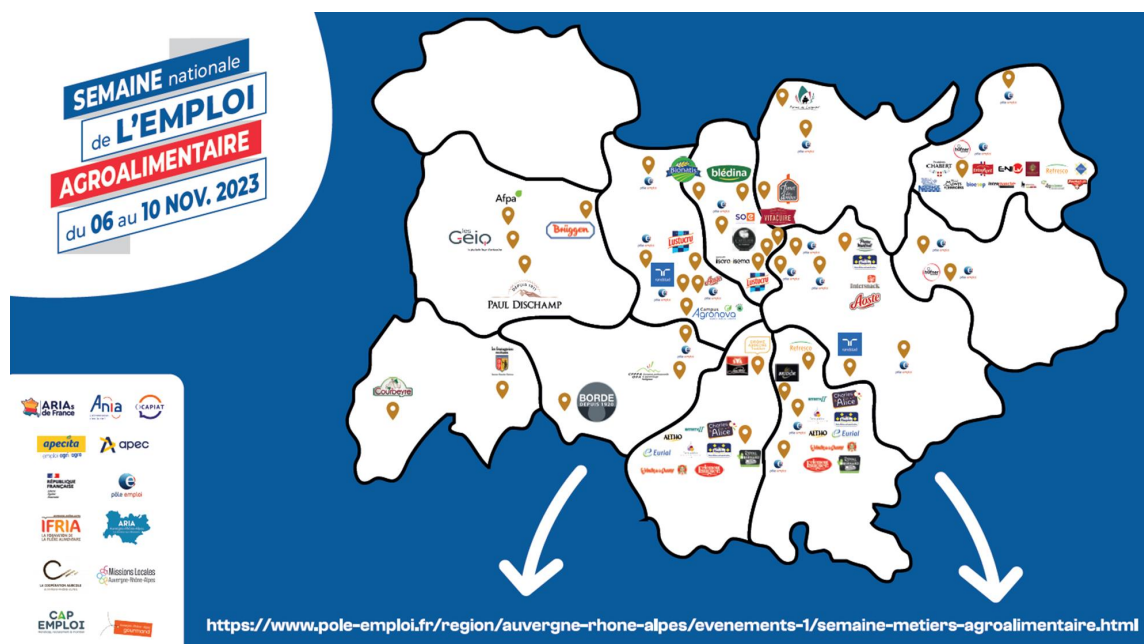
En Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 86 événements qui ont été organisés, répartis sur l'ensemble du territoire, dont 24 réunions d'information, 21 visites d'entreprises et portes ouvertes, 19 ateliers et 14 job dating.

Un premier bilan a été réalisé par Pôle Emploi, qui sera complété en décembre 23 avec les chiffres de participations aux événements.

Consulter le bilan [ici](#)

Parmi les nouvelles actions 2023, une web série "Transforme ta carrière, alimente tes compétences" a été lancée par Pôle Emploi avec un 1^{er} épisode sur la filière de production de reblochon en coopérative.

Regarder la vidéo [ici](#)





LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 Webinaire
14h30 - 16h

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

LA COOPÉRATION AGRICOLE

LA SCAEC, UNE EXPLOITATION AGRICOLE SOUS STATUT COOPÉRATIF AGRICOLE
AVEC LE TÉMOIGNAGE DE VINCENT VIARD,
PRÉSIDENT DE L'UNION DES JEUNES VITICULTEURS RÉCOLTANTS

[WEBINAIRE] LA SCAEC, UNE EXPLOITATION AGRICOLE SOUS STATUT COOPÉRATIF AGRICOLE

Les coopératives agricoles se sont développées soit à l'amont (approvisionnement, services, mécanisation) soit à l'aval (transformation et mise en marché) des exploitations agricoles. Mais il est aussi possible de coopérer au niveau de l'exploitation, notamment en choisissant le statut de "coopérative agricole de type 2", également appelée société coopérative agricole d'exploitation en commun (SCAEC). Ce statut cumule les paradoxes : ancien et pourtant mal connu, décisif pour faciliter la transmission de l'exploitation et pourtant peu utilisé.

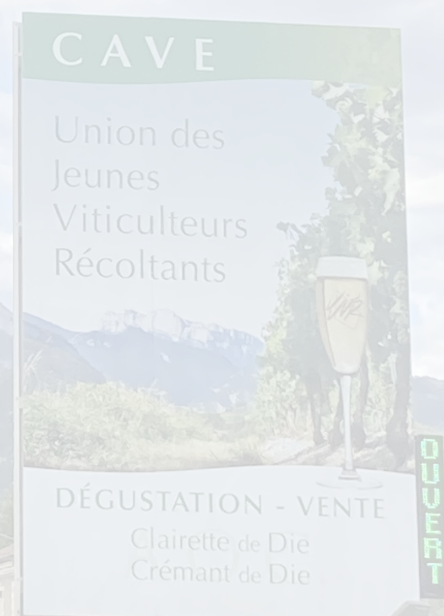
Dans le cadre de l'action CARPAT (La Coopérative, Acteur du Renouveau des Populations Agricoles sur le Territoire) du CASDAR, nous organisons un webinaire qui sera l'occasion de faire le point sur les travaux entrepris par La Coopérative Agricole pour mieux connaître et comprendre ce statut.

Vincent VIARD, président du conseil d'administration de l'Union des Jeunes Viticulteurs Récoltants, l'unique exemple de SCAEC en activité aujourd'hui, témoignera de son expérience.

Le webinaire aura lieu le 18 décembre de 14h30 à 16h, si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à vous inscrire.

L'inscription est gratuite mais obligatoire avant le 15 décembre : [ici](#)

· ROMAIN VASSOR



FILIÈRES, TRANSITIONS ET VALORISATION

PRÉFÉRENCE COOP : LA NOUVELLE PLATEFORME POUR LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

À l'heure où une consommation locale, éthique et responsable est de plus en plus recherchée, La Coopération Agricole met à disposition un outil pour faire connaître les produits coopératifs auprès des distributeurs et de la restauration hors foyer.

Lancé en juin 2023, le site web : preferencecoop.lacooperationagricole.coop/ présente une offre de produits coopératifs tels que des fruits et légumes, des boissons, de la viande, de l'épicerie, des oeufs et produits laitiers, ou encore des produits de la mer.

En pleine étape de référencement, La Coopération Agricole ARA propose aux coopératives de participer à un webinaire de présentation de l'outil le 7 décembre prochain à 11h.

Au programme :

- Présentation de l'outil : Pourquoi ? Pour qui ? Quel intérêt ?
- Retour sur ces quelques mois ;
- Réponses à vos questions.

Inscription gratuite mais obligatoire : [ici](#)

• MATHILDE PÉRATÉ



Venez vendre et sourcer
des produits et ingrédients de votre région



SOURCONS LOCAL 2024 : L'ÉDITION 2024 SE PRÉPARE !

Une journée de rencontres professionnelles entre producteurs, transformateurs et distributeurs de la région AuRA.

Un événement dédié à l'approvisionnement local avec des rendez-vous d'affaires pré-organisés entre les acheteurs (GMS, RHF...) et des entreprises sur des espaces réservés.

Si vous souhaitez :

- Sourcer de nouveaux ingrédients et produits finis
- Présenter vos gammes de produits
- Mettre en valeur vos savoir-faire
- Entreprendre de nouvelles relations commerciales et élargir votre sourcing
- Développer de nouveaux réseaux de distribution (GMS, grossistes, RHF)

Cet événement est fait pour vous !

A vos agendas ! Inscriptions à partir du 6 février 2024.

Un événement organisé en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand, l'ARIA Auvergne-Rhône-Alpes et La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nos partenaires « prescripteurs » pour cet événement :



Découvrez la dynamique de Sourçons Local à travers quelques mots du Président du Comité ARAG, Jérémy Thien, lors de notre dernière édition.



VOS CONTACTS :

Mathilde PERATE mperate@ara.lacoopagri.coop

Maeva FERRET m.ferret@comite-arag.fr

LES PRODUITS DE LA DÉMARCHE MA RÉGION, SES TERROIRS, PRÉSENTS EN GMS !

Dans le cadre du déploiement opérationnel de la démarche, le Comité ARAG donne l'opportunité aux entreprises de donner de la visibilité à leurs produits grâce à la mise en place d'animations commerciales dans les GMS.

Une animation commerciale avec de la dégustation organisée sur 2 magasins et 2 week-ends, assurée par une équipe d'animateurs d'une agence commerciale partenaire.

Depuis janvier 2023, 48 animations commerciales soit 90 journées ont déjà été réalisées avec 24 entreprises dans les enseignes Auchan, Carrefour, Casino, E. Leclerc, Intermarché, Provencia, Système U et Terres Lyonnaises.

Si vous souhaitez bénéficier de ces moyens de promotion et que n'êtes pas encore engagés dans la démarche, nous vous invitons à la rejoindre !

Vous produisez ou fabriquez des produits composés d'au moins 80% d'ingrédients issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, vous pouvez déposer une demande d'agrément sur le site mregionsesterroirs.fr

POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AGRÉMENT SUR LA FIN D'ANNÉE :

Date limite de dépôt le 15 décembre, traitée le 9 février 2024.

POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2024 :

Date limite de dépôt le 7 février, traitée le 22 mars ;

Date limite de dépôt le 5 avril, traitée le 17 mai ;

Date limite de dépôt le 10 mai, traitée le 28 juin.

Pour plus de renseignements sur les demandes d'agrément, vous pouvez contacter :

mregionsesterroirs@auvergnerrhonealpes.fr

· MATHILDE PÉRATÉ



AVEC LA DÉMARCHE MA RÉGION, SES TERROIRS : Bénéficiez d'outils promotionnels gratuits sur vos produits

Si vous **produisez ou fabriquez des produits composés d'au moins 80% d'ingrédients issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, faites-le savoir et donnez plus de visibilité à vos produits en vous servant du vecteur régional : MA RÉGION, SES TERROIRS !

Une **démarche gratuite garantissant aux consommateurs la provenance régionale de vos produits**. Vous travaillez déjà avec les GMS ou vous souhaitez vous développer, la Région et le comité ARA Gourmand mettent à disposition des outils de promotion gratuits tels que des **animations commerciales à hauteur de 4 jours/an** ainsi que des kits de communication.

Vous êtes intéressé pour rejoindre la démarche, **FAITES UNE DEMANDE D'AGRÉMENT**.

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez contacter Mathilde PERATE mperate@ara.lacoopagri.coop

Ou bien directement les 2 cheffes de projet au comité ARAG :

Maeva FERRET : m.ferret@comite-arag.fr

Tél : 04 37 23 89 66

Lydie CHERVET : l.chervet@comite-arag.fr

Tél : 04 37 23 89 83

[Lire l'article](#)

Vous souhaitez vous engager dans la marque ?

Il vous suffit de faire une demande d'agrément pour le ou les produits auprès de **MA RÉGION, SES TERROIRS**

Promouvoir vos produits via l'agrément de la marque régionale

- Le produit devra répondre à un référentiel et respecter certains critères.
- Une fois ces éléments validés, l'agrément est octroyé pour chaque produit conforme au référentiel, et ce gratuitement pour une durée de 3 ans.
- Par la suite, l'agrément fera l'objet d'un contrôle sur place par un organisme délégué à cet effet par la Région.

Pour toutes vos questions, contactez nous à l'adresse suivante : mregionsesterroirs@auvergnerrhonealpes.fr

Une marque pour valoriser les produits agricoles d'Auvergne-Rhône-Alpes

Producteurs, engagez-vous dans la démarche !

FORMATION SUR LES FINANCEMENTS PUBLICS

La Coopération Agricole Auvergne - Rhône-Alpes a le plaisir de vous proposer une nouvelle session de la formation sur les « **Financements Publics : organiser sa veille, décrypter un appel à projet et sécuriser ses aides** » les 15 & 16 février 2024 à Paris.

Le financement des projets des coopératives est un des leviers clés pour accompagner notamment les transitions écologiques et énergétiques, mais aussi le développement économique du secteur.

Néanmoins, les difficultés rencontrées par les acteurs chargés de la recherche de ces financements sont nombreuses : dispersion des sources d'information, ciblage des financements pertinents, adéquation entre un projet et un appel à projet...

Dans ce contexte, vous ou vos équipes ont besoin de développer des compétences opérationnelles sur les financements publics, spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire, afin de gagner en efficacité.

C'est pourquoi, LCAARA vous propose une **formation sur 2 jours avec une intervenante experte en financements***, où seront abordées les thématiques suivantes :

- Jour 1 : Identifier et analyser les opportunités de financement ;
- Jour 2 : Sécuriser ses projets et identifier les outils et méthodes à développer.

Cette formation est ouverte aux **salarié.e.s de coopératives et aux salarié.e.s du réseau LCA** chargés de réaliser des actions de veille ou de répondre à des AAP, qu'ils soient novices ou non.

Prise en charge possible par OCAPIAT.

Plus d'info sur le **programme**, les modalités pratiques, le tarif : [ici](#).

Inscription en ligne, avant le 15 janvier : [ici](#).

**Christine ANDRE est spécialisée dans la recherche et la gestion de financements publics ; elle assure le montage, la négociation et le management de dossiers de demandes de financements, notamment pour des projets européens et des projets nationaux ou régionaux.*

Pour toute question,

VOTRE CONTACT :

Olivia TALHOUK otalhouk@ara.lacoopagri.coop

Tél. 06 88 21 76 66

• OLIVIA TALHOUK

RENOUVELLEMENT GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ LCA ARA : ANTICIPER POUR OBTENIR LES MEILLEURES CONDITIONS DE MARCHÉ

La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes (en commun avec plusieurs délégations régionales LCA) a mis en place depuis plusieurs années, un groupement d'électricité.

Ce groupement prend fin le 31 décembre 2024. Cependant, avec l'expertise de l'équipe grands comptes de notre partenaire Opéra Energie, pour permettre de le renouveler dans les meilleures conditions de marchés possibles (au vu de l'évolution programmée fin 2025 du mécanisme ARENH), nous allons réaliser le cahier des charges dès début 2024 afin d'assurer une première consultation des opérateurs d'énergie dès février 2024, pour une fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2025.

Dans cet objectif, nous vous proposons une **visio le jeudi 21 décembre de 11h à 12h** (lien ci-dessous), ceci afin de vous présenter les évolutions du marché de l'électricité et de répondre à vos interrogations sur ce groupement.

Nous vous remercions de vous inscrire [ici](#), pour nous permettre de vous envoyer le lien de connexion.

VOTRE CONTACT :

Fabien SEVIN fsevin@ara.lacoopagri.coop



**15 & 16
FÉVRIER
2024** ↓
Paris

Formation

**LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

FINANCEMENTS PUBLICS
Organiser sa veille • Décrypter un appel à projets • Sécuriser ses aides

[WEBINAIRE] UNE HEURE POUR MIEUX COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DU REPORTING RSE DE MA COOPÉRATIVE

Le mardi 12 décembre 2023 de 9h à 10h en visio

Vous entendez parler de la "CSRD" (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), cette directive européenne qui modifie la manière de présenter les performances extra-financières de votre coopérative, sans en avoir encore cerné les contours ? Vous n'en avez peut-être pas encore entendu parler ?

Les équipes de La Coopération Agricole et la Fédération nationale des réviseurs - Révicoop vous donnent rendez-vous pour :

- Décrypter ensemble la directive dans les grandes lignes ;
- Identifier comment cette directive va vous impacter (directement ou indirectement) ;
- Connaître les ressources proposées par le réseau de La Coopération Agricole ;
- Bénéficier de témoignages et retours d'expériences des coopératives.

Ce webinaire de niveau généraliste s'adresse aux directions non-spécialistes de la RSE (direction générale, finances, achats, RH, communication...).

Inscriptions : bit.ly/40tQzwR

VOS CONTACTS :

Hélène DECHAMPS, LCA ARA
hdechamps@ara.lacoopagri.coop

Quentin PAUCHARD, LCA
qpauchard@lacoopagri.coop

RETOUR SUR LA JOURNÉE DU CLUB AUDITS CROISÉS

Le jeudi 23 novembre dernier, les membres du Club Audits Croisés se sont retrouvés sur le site de Paprec pour une journée autour des emballages !

Les adhérents du club ont pu visiter le centre de tri Paprec de Chassieu qui collecte les déchets ménagers de la Métropole Lyonnaise.

« *La meilleure des sensibilisations au tri des déchets possible !* » nous rapporte une membre du club à l'issue de cette visite.

La journée s'est poursuivie avec des échanges autour de la recyclabilité des emballages plastiques grâce aux explications apportés par Coralie Rambaud, chargée de projets R&D et écoconception. Des discussions et des perspectives éclairantes et inspirantes sur les enjeux de la filière de valorisation des plastiques.

• HELENE DECHAMPS



Le Club en quelques chiffres :

35 entreprises adhérentes

40 auditeurs

32 audits réalisés en 2022

Le club vous intéresse ? N'hésitez pas à nous contacter ou cliquer sur le logo du Club pour en savoir plus !

VOS CONTACTS :

Hélène Dechamps
hdechamps@ara.lacoopagri.coop

Annie Giacometti
agiacometti@ara.lacoopagri.coop





Hélène Dechamps



Justine Chevrol-Hainaud



Alexia Lafarge

Isara Conseil et La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes ont mutualisé leur offre au sein d'un pôle regroupant **3 consultantes**

Nos formations en 2024

Cliquez sur la formation pour découvrir le programme et vous inscrire en ligne
(liste non exhaustive)

Food Defense
Lyon
1^{er} février ou 9 avril

Food Defense
A distance
14 mai

Food Defense
E-learning
Inscription permanente

Food Safety Culture
Lyon
7 mars ou 9 juillet

Food Safety Culture
A distance
16 avril

Fraudes alimentaires
Lyon
19 mars

Fraudes alimentaires
A distance
15 mai

Révision 8 de l'IFS Food
Lyon
13 février

Révision 8 de l'IFS Food
A distance
14 mai

Emballages et contact alimentaire
Lyon
Nous consulter

Référent interne gestion des nuisibles/ sanitation
Lyon
Nous consulter

Fondamentaux du management HSE
Lyon
14 mars ou 18 juin

HACCP
Lyon
4 avril

HACCP
A distance
6 juin

Bonnes pratiques d'hygiène
Lyon
18 janvier

Alertes et crises en IAA
Lyon
13 juin

BRC Food v9
Lyon
14 mars

Revision 9 du BRC Food
A distance
25 juin

Autres formations en cours de planification : auditeur interne, FSSC 22000, Métrologie des préemballés, Réglementation INCO...
Nous consulter

Consulter notre offre de formations



VÉGÉPOLYS VALLEY : LE NUMÉRIQUE EN AGRI-AGRO

Le Pôle de compétitivité VEGEPOLYS VALLEY propose un parcours d'exploration du numérique en agri/agro pour accompagner la transition digitale des acteurs du végétal, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis l'agrofourniture, la production, jusqu'à la transformation et la valorisation du végétal.

Ainsi, un parcours digitalisation vous sera proposé tout au long de 2024, avec des webinaires d'informations, formations, visites techniques, mises en relation personnalisées et accompagnement de projet. Celui-ci vous est proposé dans le cadre des projets Minasmart, cofinancé par la Commission européenne, et NumIAA (projet DINAIL – cofinancé par la Préfète de la Région AURA) desquels VEGEPOLYS VALLEY est partenaire ([Consulter le communiqué de presse](#)).

Journée carrefour Numérique en agri-agro : inspirations et networking

8 février 9h – 17h



Une journée d'information, inspiration et réseautage, pour faciliter la transformation digitale dans les filières agri et agro, destinée à tous les acteurs du végétal (fournisseurs de solutions, transformateurs, producteurs, conseillers, expérimentateurs et chercheurs) et du numérique souhaitant adresser le marché agri/agro.

Cet événement aura lieu le 08/02/2024, en 100% online. Il comportera des temps de : conférences le matin, ateliers et RDV entre participants l'après-midi.

Plus d'informations et détails [ici](#)



COMITÉ ARAG : LE SIRHA 2025 SE PRÉPARE DÉJÀ !

SIRHA 2025 vous intéresse ? Découvrez l'emplacement du collectif régional organisé par le Comité Auvergne-Rhône-Alpes et manifestez dès maintenant votre intérêt pour exposer au salon via le collectif régional et bénéficier des animations régionales !

[Questionnaire en ligne](#)

LES REVUES ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT AGRICOLE

Au sommaire :

- Agriculture et IA : quelles applications ?
- Végétalisation de l'assiette : quelle part pour les fruits et légumes ?
- Les levures à l'origine du vin
- Décarbonation des productions animales. Quels leviers pour quels potentiels ?
- Les soutiens publics à l'agriculture et à l'alimentation : entre inégalités et controverses





COLLOQUE DU CLUSTER HERBE MASSIF CENTRAL

Inscription gratuite et obligatoire, avant le 6 décembre 2023 [ici](#)

Plus d'informations [ici](#)



L'essentiel & plus encore

JOURNÉES CONTENTION DE LA MSA AUVERGNE

La MSA Auvergne organise 2 journées à destination des éleveurs pour la « réflexion à son projet de contention » les :

- 17 janvier 2024 : MSA - 20 avenue Meunier à Moulins ;
- 19 janvier 2024 : MSA - Au relais du Pré Rond - 24 rue Jean-Jaurès à Issoire.

Télécharger la plaquette de présentation [ici](#)

S'inscrire : [ici](#)

Vous accompagner

Vous avez un projet de contention bovin ?

■ Santé Sécurité au Travail

Le service Santé Sécurité au Travail vous propose une journée de réflexion sur votre projet de contention

auvergne.msa.fr

L'essentiel & plus encore

CARNET

DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Cyril Jeannot, nouveau Directeur général de **Top Semence**.

Stéphane des Mazery, directeur des opérations chez **Jacquet Brossard**.

Décembre

Ven 1

Copil projet Proverbial

Mar 5

Copil Emploi Formation LCA
Comité régional des Céréales
CA ARIA ARA
CA ISARA
Commission Bioéconomie LCA

Mer 6

Commission RH LCAE Marcenat
Copil PRID à l'INRA
CA Pôle Bio Massif Central

Jeu 7

Comité de Bassin Loire-Bretagne
Colloque final projet ERASMUS+ à Bucarest

Ven 8

Comité de Bassin Rhône-Méditerranée
CA Agrolabs
Carrefour des adhérents Vegepolys Valley

Lun 11

CLOSI-CRT Vegepolys Valley

Mar 12

Les RDV de l'Arbo
Comité RSE LCA

13 & 14

Congrès des coopératives agricoles

14 au 17

Mondial des Métiers

Jeu 14

Colloque Cluster Herbe

Lun 18

Copil Projet COOPEARA

Mar 19

CA IFRIA

Mer 20

CA ID Coop

Jeu 21

Copil convention LCA ARA / Vivea

Janvier 2024

Mar 9

Copil régional Charte Emploi
OCAPIAT
GT BEA LCA

Jeu 11

Cession d'installation du CESER
GT Ecophyto Eau et produits
phytosanitaires
Journée Cluster Bio / Dispositifs de
financement

Mar 16

Comité paritaire régional OCAPIAT

Mer 17

Comité des régions LCA

Jeu 18

Copil Cluster Herbe

Ven 19

Cotec PRID
Comité régional pour
l'alimentation en Auvergne-Rhône-
Alpes (CRALIM)

Mar 23

Comité Eau LCA

Mer 24

Section VC ARA

Jeu 25

Journées régionales France
Agrimer Grandes cultures

Ven 26

CA Vegepolys Valley

Mar 30

Comité de suivi annuel régional
Vegepolys Valley

LA COOPÉRATION AGRICOLE

SAVE THE DATE

13 & 14 décembre 2023

DIJON

Congrès des Coopératives Agricoles

Réservez dès maintenant votre hébergement [Cliquez ici](#)

Une invitation et un programme détaillé vous seront envoyés prochainement.

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

REFERENCE AGRO | 06/11/2023

APRÈS UN AN D'EXPLOITATION, L'USINE DE TRITURATION DE L'UCAL TOURNE PRESQUE À PLEIN RÉGIME

Après un an d'exploitation de l'usine de trituration à Varennes sur Allier, Vincent Bertholier, directeur général de Val'Limagne.coop, dresse le bilan pour l'Union des coopératives de l'Allier (Ucal) : « Nous avons trituré 28 000 tonnes sur les 30 000 de capacité, avec une valorisation en tourteaux puis en huile brute. Cela nous a permis d'apporter des produits de qualité à nos éleveurs, en circuit court, et de maîtriser les charges dans un contexte de prix élevés. Tout en assurant une redistribution du résultat aux céréaliers et éleveurs ! ». Avec l'explosion des prix et des charges pour les céréales, et la difficulté de se projeter sur l'achat de matières premières, l'usine de trituration de l'Ucal rassure.

L'usine de trituration permet à l'Ucal de recréer du lien

Au-delà de l'intérêt économique, l'usine de trituration en circuit court joue également un rôle auprès du grand public. « Cela permet de montrer concrètement, aux consommateurs mais aussi aux agriculteurs, que nous agissons pour mieux répondre aux problématiques environnementales et climatiques, grâce à une économie locale », continue Vincent Bertholier.

L'usine pourrait à terme réceptionner 60 000 tonnes issues de la collecte des trois coopératives (Val'Limagne.coop, Coopaca, Sica BB) en colza, tournesol et soja. ■

Thomas TURINI

LES ECHOS | 09/11/2023

« LE SKYR EST UNE EXCEPTION SUR LE MARCHÉ DU YAOURT »

Contrairement à certaines pré-visions, le marché des produits laitiers a bien résisté à la crise du pouvoir d'achat. Les consommateurs ont modifié leurs choix au profit de certaines catégories. Yves Legros, directeur général de Yoplait (Sodiaal) explique aux « Echos » comment l'entreprise en a tiré profit pour sortir du rouge.

En deux ans, Yoplait s'est arrogé 32 % du marché du Skyr dont il est devenu le leader. Une performance qui a permis à l'entreprise reprise par Sodiaal de retrouver la rentabilité.

Le chiffre d'affaires de Yoplait a augmenté de 25 % en deux ans. Cette hausse est-elle surtout le fait de l'inflation ?

Notre chiffre d'affaires a augmenté de 150 millions d'euros depuis 2021. Cette hausse de 25% a plusieurs raisons. Elle vient en bonne partie d'une augmentation de nos prix de 20 %, mais nous avons aussi bénéficié du maintien de nos volumes de ventes dans un contexte difficile. Là-dessus, il faut ajouter l'effet mix. Nous avons privilégié les produits mieux valorisés, comme le Skyr dont le kilo se vend en moyenne deux fois plus cher que le kilo de yaourt.

Vous avez amélioré la rentabilité de Yoplait, qui perdait de l'argent. Dans quelle proportion ?

Nous avons amélioré la rentabilité de manière significative. La bonne nouvelle, c'est surtout que Yoplait est sorti du rouge. On a été très attentifs au mix. On a fait très attention à ce que les prix restent accessibles, sachant qu'il nous faut garantir un revenu aux éleveurs. Notre point essentiel d'inflation est le lait, d'où notre orientation sur les produits les mieux valorisés.

Vos plus gros concurrents vendent du Skyr. Comment expliquer que vous soyez devenus leader de ce marché en France ?

Aucun de nos concurrents n'a dépassé un taux de pénétration de 10 % sur ce marché. Nous sommes à 17 % et ce chiffre est en constante augmentation. On est moins cher que nos concurrents. Le produit Yoplait est plus doux, moins râpeux que certains autres hyperprotéinés, ce qui plaît beaucoup aux enfants. L'année dernière, 27 % des Français ont goûté le Skyr, et cette catégorie est appelée à croître.

Pourquoi désinvestir du yaourt aux fruits ?

Yoplait perdait de l'argent sur ce segment de marché. On était obligés de faire beaucoup de promotions pour préserver les volumes face à la concurrence des MDD. On a décidé de lever le pied pour investir ailleurs et promouvoir des produits correspondant plus aux attentes des consommateurs. Résultat, nous avons perdu un peu de parts de marché sur la gamme Panier aux fruits mais on en a gagné sur d'autres. Ce qui ne veut pas dire que nous abandonnons la catégorie. On va essayer d'y revenir avec le Skyr avec des recettes à la myrtille ou aux mangues qui marchent très très bien. Mais on ne les vend pas par paquets de seize.

Les yaourts vendus par seize, c'est un peu fini non ?

Les 7 plus grosses références du marché en volume, ce sont les cartons de 16. Les grands formats restent très importants dans le secteur de l'ultra-frais. Les références les plus vendues sont les cartons de 16 aux fruits et fruits mixés. En valeur, c'est le Skyr de Yoplait qui arrive en tête des ventes sur le marché du yaourt.

Les marques de distributeur détiennent une très grosse part de marché dans l'ultra-frais...

LA FRANCE AGRICOLE | 08/11/2023

« YOPLAIT EST DE RETOUR DANS LA COURSE »

Deux ans après avoir réintégré le giron de Sodiaal, Yoplait semble sortir du rouge et gagner des parts de marché. La marque annonce le lancement d'une gamme de yaourts en brique.

La marque à la petite fleur devrait réaliser un chiffre d'affaires de 750 millions d'euros en 2023. De quoi « repasser dans le vert », s'est réjoui Yves Legros, le directeur général de Yoplait, lors d'une conférence de presse organisée ce 7 novembre 2023 à Paris. Ce chiffre d'affaires représente un bond de 25 % en l'espace de deux ans. Après avoir réintégré la coopérative Sodiaal en 2021, Yoplait a connu des difficultés financières, allant jusqu'à « perdre de l'argent » en 2021 et 2022. 10 % du lait de Sodiaal est transformé pour les produits Yoplait.

La montée en puissance du skyr.

La marque de yaourts peut aujourd'hui se targuer d'être la marque nationale de l'ultra-frais qui gagne le plus de parts de marché, passant de 10,7 % en 2021 à 11,3 % sur les 12 derniers mois. En cause, « un bon maintien des volumes » malgré les difficultés de la marque, selon Yves Legros, et la montée en puissance d'un produit en particulier, le skyr.

Yaourt hyperprotéiné dont la recette est originaire d'Islande, il est la star du rayon ultra-frais. « Notre skyr Yoplait est la référence numéro un du segment du skyr », se félicite le directeur général. De fait, le produit monopolise 32 % des parts de marché sur le dernier semestre 2023, contre 10 % en 2021.

Un yaourt en brique.

Plus que de se maintenir, Yoplait souhaite « reconnecter avec son esprit pionnier », et innove pour conquérir de nouvelles parts du marché. Bien connue pour ses yaourts aux fruits « panier Yoplait », la marque se lance dans le yaourt blanc. Et pas sous n'importe quel format puisque le nouveau produit phare de la marque, annoncé dans les rayons en janvier 2024, se présentera sous la forme d'une brique de yaourt de 750 grammes.

Du yaourt blanc au yaourt sans lactose en passant par le yaourt vanille, la gamme est composée de 9 recettes. « Toute la problématique était de fabriquer un yaourt assez fluide pour être versé dans un bol tout en gardant une texture consistante », explique Myriam Riedel-Kienzi, directrice marketing.

Après une phase de test sur des milliers de consommateurs, le produit semble enthousiasmer. « 86 % des personnes l'ayant testé ont indiqué vouloir l'acheter ». La brique de yaourt blanc devrait coûter 1,99 €. « Notre but avec ce produit est de redynamiser le marché de l'ultra-frais pour augmenter le prix payé aux éleveurs », avance Yves Legros. ■

Claire CHARRASSIN

Elles ont accru leur leadership ces deux dernières années en passant de 44 % à 47 % du marché en proposant des prix moindres. Tout le monde craignait un effondrement du marché du yaourt. En fait, il s'est avéré d'une très grande résilience et les volumes demeurent extrêmement importants en France. A l'intérieur de la catégorie, il y a eu des mouvements au profit des produits moins chers avec une exception notable, le Skyr, qui a un avantage nutritionnel particulier et zéro matière grasse. La teneur en protéines intéresse beaucoup de gens dans un contexte de déconsommation du poisson et de la viande plus chers.

Quels sont les changements majeurs sur le marché ?

Ce qui a le plus progressé ces deux dernières années, c'est le yaourt blanc sous toutes ses formes et toutes ses consistances - fromage blanc, yaourt à boire, yaourt nature... De plus en plus de gens achètent des yaourts nature et rajoutent eux-mêmes de la confiture, du miel, des céréales. La tendance n'est pas du tout à la « sursophistication » mais au contraire à la simplicité, la naturalité. Cela va jusqu'à la préoccupation de la provenance de lait. ■

Propos recueillis par Marie-Josée COUGARD

RÉFÉRENCE AGRO | 10/11/2023

LES COOPÉRATIVES, UN PARTENAIRE COURTISÉ DANS LA STRUCTURATION DE FILIÈRES BIO LOCALES

Quelle place les coopératives occupent-elles dans les filières bio construites à l'échelle de territoires ? Un débat des Rencontres des grandes cultures bio, organisé le 7 novembre, a apporté des éléments de réponse. Les témoins les ont qualifiés « d'incontournables » dans certains cas, et de « difficiles à capter » dans d'autres.

Les troisièmes Rencontres des grandes cultures bio, organisées le 7 novembre à Paris, ont été l'occasion d'évoquer des filières bio structurées au niveau local. Trois des lauréats du fonds Avenir bio ont été invités à présenter leur projet. Des interventions qui confirment leur intérêt pour des partenariats avec les organismes stockeurs.

Les coops, armées pour l'expérimentation.

Stéphane Vanrenterghem est directeur de l'association Sud Blé Dur Bio, qui pilote une filière de blé dur bio ancrée dans le Sud-Est. Les coopératives et unions de coop qui l'approvisionnent, en l'occurrence Drômoise de céréales, Union Bio Sud-Est et Agribio Union sont, selon lui, avant tout des partenaires. « Notre but est de fédérer autour de contrats, de l'amont à l'aval, pour fluidifier les échanges et l'adaptation nécessaire de chaque maillon aux aléas d'une filière, pose-t-il. Par ailleurs, la réalisation de tests agronomiques figurait parmi les besoins rapidement identifiés. » Deux logiques dans lesquelles les coopératives s'insèrent parfaitement.

Partenaires incontournables pour l'alimentation animale.

Dans le cas d'Oleasyn Bio, usine de trituration de tournesol, colza et soja bio située dans les Deux-Sèvres, les coopératives sont des parties prenantes jugées incontournables. « Les acteurs déjà actifs dans les filières animales sont les plus susceptibles de rejoindre ce type de projet, car les usines d'alimentation du bétail ont une rentabilité limitée », note Florent Simon, animateur du projet chez Avril. Pour la trituration de graines bio, le groupe s'appuie ainsi sur Vivescia dans le Nord, sur Euralis dans le Sud-Ouest. Et donc sur Terrena dans le cas d'Oléosyn Bio, en attendant la Cavac, à partir du 1er janvier 2024.

« La Cavac développait son propre projet d'usine de trituration, explique Florent Simon. Même si la nôtre a été très vite à saturation, nous leur avons proposé de nous rejoindre, et de doubler nos capacités. » Pour la Cavac, Oleosyn Bio doit, à termes, représenter 5000 hectares de tournesol bio. Pour Terrena, le projet draine déjà 6000 tonnes de tournesols bio, et 2000 tonnes de colza. « La rentabilité de ce type d'usine est dynamisée par les productions bio, mais elles permettent aussi de triturer des cultures conventionnelles, ce qui est également précieux pour les coopératives », complète Florent Simon.

Une compatibilité difficile avec les filières de niche.

Troisième projet, troisième son de cloche. Jean Giraudeau est à la tête de À vos malts, malterie bio drômoise. Son souhait serait de s'approvisionner auprès de coopératives locales. « C'est un parcours du combattant, regrette-t-il. Nos volumes sont faibles, et nos attentes précises : nous développons plusieurs dizaines de références pour répondre aux besoins de petites brasseries. » Un débouché qui ne rencontre pas l'offre proposée par les coopératives. Oxyane et Drômoise de céréales, les deux coopératives les plus proches, ont ponctuellement contractualisé avec À vos malts. « Elles ne nous répondent que quand leurs principaux clients sont servis, glisse Jean Giraudeau. Pour les coop, nos besoins sont un casse-tête logistique et agronomique. » ■

Eloi PAILLOUX

LE PAYS | 15/11/2023

LES BEAUJOLAIS NOUVEAUX ARRIVENT À MINUIT, ET "C'EST UN BON CRU" PROMETTENT LES VITICULTEURS.

Dès 0 heure, jeudi 16 novembre, le monde va célébrer l'arrivée des vins primeurs. Les viticulteurs de la cave coopérative Agamy évoquent une belle année, qui présagerait d'un bon millésime.

Ils sont ronds, bien équilibrés, très parfumés avec souvent un goût de fruits noirs ou de fruits rouges... Les Beaujolais nouveaux vont couler dans les verres, à partir de minuit, et chacun pourra alors se faire sa propre opinion. Mais les coopérateurs de la cave Agamy, le premier producteur de beaujolais qui regroupe les sites de Bully, Sain-Bel et Quincié dans le Rhône ainsi que Trelins dans la Loire, savent déjà que la qualité est au rendez-vous.

Le week-end dernier, lors du trophée des Beaujolais nouveaux organisé par l'Union des oenologues de France, la cave a décroché 13 médailles, dont trois "grand or", sur les 19 Beaujolais et Beaujolais-villages présentés. "C'est un bon cru, se félicite d'ailleurs Sébastien Coquard, le président. Il offre une belle synthèse de ce que l'on sait faire".

Après une année 2021 "classique, sans surprise" et une année 2022 marquée par une forte sécheresse qui a très concentré les jus, ce millésime est "beaucoup plus équilibré avec des vins moins puissants. Il y a une belle densité avec un produit qui n'est pas monogame".

Pourtant, juste avant la récolte, début septembre, l'inquiétude était bien présente. "La vigne était en souffrance du fait de la chaleur, mais les petites pluies et les nuits plus fraîches ont permis une bonne maturité, confie, rassuré, le viticulteur de Bully. Nous avons su être patients pour lever la récolte et, aujourd'hui, la récompense est dans le verre".

900.000 bouteilles produites par Agamy.

Le seul bémol concerne les quantités. Si cela progresse par rapport à l'an dernier, (47.000 hectolitres contre 39.000 en 2002), la cave est encore loin de son potentiel de 60.000 hectolitres. Parmi ce volume, les 900.000 bouteilles de Beaujolais nouveau produites ont trouvé rapidement preneurs. Une baisse est constatée dans la grande distribution, mais cela progresse sur le marché des maisons de négoce. "Vu que nous avons la possibilité de répartir la commercialisation et d'être moins dépendants de certains segments, nous nous payons le luxe d'aller moins nous battre".

La stratégie semble payante puisque Sébastien Coquard assure que les objectifs fixés ont été atteints. "Les prix sont globalement les mêmes que l'an dernier, avec un cours stable, mais ce sont des prix rémunérateurs pour la profession".



La France, premier consommateur au monde de Beaujolais nouveau.

Le marché à l'export reste stable également, le Japon étant le premier pays importateur, même si ce marché tend à fléchir. "L'inflation, le rapport défavorable du yen (la monnaie japonaise, N.D.L.R.) et le coût exorbitant du transport font que le volume baisse. Malgré tout, nous sommes bien présents". Tout comme en Corée où, pour la première fois, Agamy va tester les Beaujolais nouveaux en canette.

La France reste cependant le premier consommateur au monde de Beaujolais nouveau. Et cela tombe bien à en croire le président de la cave Agamy. « La nouvelle génération est friande du cépage Gamay, de ce côté léger, poursuit Sébastien Coquard. Et les Beaujolais nouveaux s'y prêtent bien avec ce côté festif mais aussi une dégustation qualitative. Et les primeurs sont les premiers vins du millésime. Ils présagent de ce que va être le millésime. » Les vignerons espèrent ainsi conquérir de nouveaux consommateurs. Ces derniers ont jusqu'à dimanche pour goûter le précieux nectar. De nombreuses festivités sont en effet programmées dans la région. ■

Stéphane VOYANT

AGRODISTRIBUTION | 30/11/2023

LCA ARA ACCUEILLE UNE DÉLÉGATION DE DIRIGEANTS ÉTRANGERS

Du 27 novembre au 1^{er} décembre, une quarantaine de présidents et directeurs de coopératives roumaines, estoniennes et grecques sont venus à Lyon, à l'invitation de La Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes, pour découvrir les pratiques de gouvernance des coopératives françaises.

Durant cette dernière semaine de novembre, La Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes (LCA ARA) reçoit une quarantaine de dirigeants de coopératives étrangères dans le cadre du projet européen Erasmus +, intitulé « Bonnes pratiques de gouvernance dans les coopératives agricoles ». 32 Roumains, 6 Grecs et 5 Estoniens ont fait le déplacement ainsi que les responsables des organisations partenaires : la fédération roumaine des coopératives de céréales (UNCSV), l'institut de recherche agronomique grec (Agreri) et l'université estonienne des sciences de la vie (EMU).

L'objectif ? « Aider les dirigeants à améliorer leurs pratiques de gouvernance via la réalisation de formations et de transfert de connaissances », présente Jean de Balathier, directeur de LCA ARA. Après la découverte de coopératives grecques en novembre 2022 puis estoniennes en mars de cette année, c'est au tour des organisations françaises d'accueillir jusqu'au 1^{er} décembre leurs homologues.

Deux jours de visite

Lundi et mardi, les dirigeants étrangers ont rencontré les représentants des principaux acteurs du tissu coopératif régional (chambres d'agriculture, FranceAgriMer, Isara et InVivo) pour découvrir les relations entre systèmes alimentaires sur la région. La France a la particularité d'avoir un maillage coopératif fort, mis en place après la Seconde Guerre mondiale. Il s'organise autour de coopératives, elles-mêmes regroupées en unions.

Afin d'illustrer le fonctionnement de ce millefeuille organisationnel, Top Semence et Oxyane ont reçu mercredi leurs homologues à La Côte-Saint-André (Isère) pour une visite d'usine et un échange sur la mutualisation des outils et services. L'Ucal et Limagrain en ont fait de même aujourd'hui à Varennes-sur-Allier (Allier) et à Ennezat (Puy-de-Dôme).

Des échanges fructueux

« En Roumanie, nous manquons d'infrastructures nationales de transformation, ce qui nous rend dépendants des acteurs internationaux qui créent de la valeur et fixent eux-mêmes les prix. L'étude du fonctionnement des coopératives françaises nous aide à appréhender la création d'une chaîne de valeur ajoutée au sein de nos organisations », explique Gabriel Stanciu, président de l'UNCSV.

Créée en 2017, la fédération roumaine regroupe près de 55 coopératives, dont 748 exploitants cultivant environ 200 000 ha, principalement des céréales (80 %) ainsi que du maïs et du soja. Les entités sont majoritairement jeunes (création inférieure à 2 ans), avec des effectifs réduits (quelques dizaines de personnes). Encore peu répandues sur le territoire car souffrant d'une image négative associée à celle des kolkhozes de l'ex-Union soviétique, les coopératives roumaines cherchent à se développer pour regagner une certaine forme de souveraineté alimentaire, aujourd'hui mise à mal par les multinationales et l'arrivée massive de céréales ukrainiennes à des prix défiant toute concurrence.

Si le modèle coopératif roumain débute sa structuration, l'Estonie, déjà plus aguerrie, s'appuie sur la France pour adapter sa gouvernance à la croissance régulière du nombre d'adhérents. « Chaque année, nous accueillons une vingtaine d'exploitations supplémentaires au sein de Kevili, la plus grande coopérative d'Estonie, pour rester compétitifs face à nos voisins suédois et danois, indique Mart Martis, DG de Kevili, qui collecte 200 000 t/an de céréales par an sur 80 000 ha avec seulement 180 adhérents (environ 500 ha en moyenne). Le modèle français nous aide à réfléchir comment adapter notre croissance et nos outils à plus large échelle. » ■

Marie HILARY

LE JTT | 02/12/2023

**CAVE DE TAIN L'HERMITAGE :
UNE FRINGANTE MONAGÉNAIRE**

C'est en se félicitant d'un exercice qui a vu la poursuite des investissements, comme la modernisation de la chaîne d'embouteillage, la modification des installations de réception des bios et la réalisation de projets comme la nouvelle boutique et la villa Caroube que Claude Lays a ouvert l'assemblée générale de la cave de Tain-l'Hermitage. « Une année 2023 marquée par les 90 ans de la cave, du lancement des festivités au Crillon à Paris en passant par le week-end festif de juin, l'évènement aura été fêté dignement » va poursuivre le président avant de parler du millésime 2023 « un millésime prometteur, l'élevage qui débute devrait en révéler tout son potentiel ».

Un millésime 2023 marqué par une température plus élevée que la normale avec une succession de canicules tout au long de l'été sauvé par les pluies de fin août et début septembre salvatrices qui vont permettre aux vignerons d'envisager les vendanges en profitant de tout le potentiel de ce millésime 2023 qui aura demandé tant d'efforts.

Une situation financière saine

Fort d'un chiffre d'affaires dépassant les 33 millions d'euros en hausse de 5% par rapport à l'exercice précédent et un résultat d'exploitation frôlant les 500 000 euros, la cave de Tain ne pouvait espérer mieux au moment de souffler ses 90 bougies. Ludovic Bau, son directeur soulignant « Une situation saine et équilibrée et une bonne solidité financière ». Des efforts financiers qui permettent à la cave d'avoir désormais des outils à la mesure de ses ambitions, que ce soient, la Villa Caroube, la nouvelle boutique ou encore les nouvelles lignes de conditionnement.

Dans un contexte global de baisse de la consommation de vin, la cave de Tain ambitionne de se positionner sur la valeur. « Certains continuent à attendre d'une cave coopérative les prix les plus bas du marché sans se soucier de la qualité des produits, nous continuerons à nous battre contre ces vieilles idées reçues afin d'établir un équilibre entre qualité réelle et qualité perçue afin de mieux valoriser nos produits ».

Pour atteindre cet objectif, la cave a engagé une vaste refonte de sa politique produits en rénovant les habillages et en lançant un projet de marque premium. « Le niveau qualitatif atteint par la cave de Tain n'est plus un exploit concernant seulement quelques cuvées prestigieuses mais une réalité confirmée par de nombreuses récompenses et médailles », ajoutera son directeur.

Pour amplifier cette notoriété la cave de Tain vient de recruter une directrice



commerciale et marketing stratégique, Emmanuelle Perkins, en poste depuis le 2 novembre, cette ancienne directrice commerciale d'une cave coopérative dans le Gard compte bien engager la cave de Tain dans un virage opérationnel afin d'optimiser les méthodes de travail et ainsi s'adapter aux exigences de la clientèle « mon second objectif sera de repenser, construire et développer une distribution commerciale à la hauteur de nos vins d'exception », conclura-t-elle. ■

COMMUNIQUÉ SODIAAL

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU LAIT ET PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ EN ÉLEVAGE

SODIAAL, première coopérative laitière Française, a retenu une trajectoire ambitieuse de décarbonation depuis l'élevage laitier jusqu'aux produits finis. Elle est conforme aux objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat et a été approuvée en janvier 2023 par la Science Based Targets initiative (SBTi).

SODIAAL pour accompagner les éleveurs-adhérents de la coopérative dans leur démarche de réduction de l'empreinte carbone - avec un objectif de -20 % brut par litre de lait - met à leur disposition différents outils permettant d'identifier les solutions compatibles avec leur modèle d'exploitation. Le diagnostic CAP'2ER, financé par la coopérative, permet à l'éleveur de mesurer son impact, de construire un plan d'action personnalisé pour optimiser son modèle technico-économique et améliorer la performance de son exploitation ainsi que son bilan carbone.

Parmi les leviers d'action proposés à ses éleveurs-adhérents, SODIAAL propose une solution de micro- méthanisation des effluents d'élevage. Cette action bénéficie de l'appui technique et financier de NESTLE, partenaire de la coopérative via sa filiale EUROSERUM. Elle permet à l'éleveur de bénéficier d'une aide à l'investissement de 50 000 €.

L'objectif est de déployer 100 micro-méthaniseurs d'ici 4 à 5 ans dans 100 fermes techniquement éligibles.

La micro-méthanisation valorise les effluents d'élevage collectes sous forme de lisier en produisant du biogaz qui est ensuite transformé en électricité (autoconsommée ou vendue à EDF) et en chaleur. Processus qui permet de capter les émissions de méthane et de protoxyde d'azote du lisier frais et de générer un co-produit, le digestat. Ce fertilisant facilement assimilable permet de réduire les apports d'engrais chimiques et de faire évoluer les pratiques d'épandage au bénéfice de pratiques agricoles plus durables.

Par la conjugaison de tous ces aspects, l'installation d'un micro-méthaniseur dans un élevage laitier réduit de 15% en moyenne les émissions de GES de l'exploitation selon les études de l'Institut de l'Élevage (IDELE).

SODIAAL a conclu un partenariat avec BIOELECTRIC, leader du marché de la micro-méthanisation en France et en Europe avec plus de 300 installations en fonctionnement.

Depuis sa création en 2011, BIOELECTRIC s'est spécialisé dans la conception, la fabrication et l'installation de micro-méthaniseurs fonctionnant uniquement avec le lisier de l'exploitation agricole en circuit court. La société propose une gamme de digesteurs de 22 kWh à 74 kWh de puissance permettant de traiter les lisiers d'élevage de 100 à 500 vaches. Grâce à un design exclusif et fortement automatisé, BIOELECTRIC permet aux agriculteurs de gérer leur installation en autonomie en moins de 15 minutes par jour en moyenne.

Les éleveurs laitiers adhérents de SODIAAL souhaitant participer à ce projet ou recevoir de plus amples informations sur la micro-méthanisation peuvent entrer directement en relation avec leur conseiller laitier ou auprès de BIOELECTRIC. ■

FRANCE BLEU PAYS D'Auvergne | 02/12/2023

LA TRADITIONNELLE FICELLE DE SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE LANCE SA CUVÉE 2023

La traditionnelle Ficelle de Saint-Pourçain-sur-Sioule a dévoilé sa cuvée 2023 ce samedi 2 décembre ! Environ 130.000 cols sont commercialisés. Cette année, l'étiquette est signée Xavier Lacombe, dessinateur de presse.

Que diriez-vous d'un peu de Ficelle ? Cette cuvée, produite depuis 1987 par la cave coopérative de l'Union des vignerons de Saint-Pourçain, a dévoilé son millésime 2023 ce samedi, comme tous les premiers samedis de décembre.

"C'est une cuvée qui sort très tôt dans l'année, contrairement aux autres qui sortent plutôt au mois de mars, explique Bernard Billaud, le doyen des Compagnons de la Ficelle. La cuvée est plutôt festive, on cherche quelque chose de fruité. Vous avez la cuvée et sur la bouteille, on a ce nouveau dessin à chaque fois, signé de dessinateurs connus. C'est tout un ensemble, on ne pourrait pas faire une Ficelle sans nos dessinateurs."

Cette année, c'est le dessinateur Xavier Lacombe qui succède à Berth, dessinateur du millésime 2022. Et c'est un manège qui figure sur chaque bouteille. Une Ficelle 2023 révélée après plusieurs heures de suspens, ce samedi midi, et dans une ambiance conviviale marquée par la présence d'une fanfare de groupes musicaux. Plus de 400 personnes étaient au rendez-vous pour cette 37^{ème} édition.

"C'est important pour nous à la cave coopérative, parce que nous faisons le lancement de cette Ficelle ici à Saint-Pourçain, mais dans beaucoup de bistrotis parisiens et d'autres régions qui attendent cette nouvelle cuvée chaque année", ajoute Bernard Billaud. Environ 130.000 cols sont commercialisés pour ce millésime. ■

De Emma SAULZET